

Troisième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

DFASM3 – MM3

La réforme du deuxième cycle des études médicales concerne tous les étudiants entrés en second cycle depuis l'année universitaire 2021-2022.

TITRE 1^{er} – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 36 mois de stages à temps partiel ou l'équivalent de 18 mois à temps plein (validant 20 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS).

TITRE 2 – Contrôle des connaissances

DFASM 3^{ème} année - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES - 2023-2024

Enseignements théoriques	1 ^{ère} session			2 ^{ème} session			ECTS	CM
	Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée		
CCC : ECOS facultaires *	20	CC / O		20	O		8	
Sciences Humaines	20	CC/E		20	O		2	1h
							10	

Enseignements pratiques			
Stages hospitaliers	4 périodes		8
Gardes	25 gardes minimum à effectuer sur l'ensemble du DFASM et avoir réalisé : - Un quota de 23 gardes en MM3 au 30 avril 2024		2
Total ECTS			20

Enseignements libres			
Stage M1 Recherche/ UERSH/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AFGSU/ Engagement citoyen	Ecrit ou Oral ou Pratique	Ecrit ou Oral ou Pratique	4 à 12
TOTAL ECTS			24

* Un étudiant qui n'aura pas été autorisé à concourir aux ECOS nationaux (car note aux EDN en dessous du seuil) ne pourra pas se présenter aux ECOSf de DFASM3.

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

MM1 : 48 ECTS

MM2 : 48 ECTS

MM3 : 24 ECTS

TOTAL DFASM : 120 ECTS

TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques obligatoires	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements libres (optionnels)	4 ECTS doivent être obligatoirement validés par année soit 12 ECTS au total
Enseignements pratiques	Validation des stages et gardes

Examens cliniques objectifs structurés (ECOS) facultaires

La validation du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOSf $\geq 10/20$, selon un contrôle continu comportant trois ECOSf (un en DFASM1, un en DFASM2 et un en DFASM3), la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. L'augmentation du poids des ECOSf au cours du 2^{ème} cycle correspond à l'augmentation des attendus compte tenu du développement des compétences.

En cas d'absence justifiée aux ECOSf de DFASM1, l'étudiant sera noté en DFASM2 à hauteur de 50 % de la note globale.

Une session de rattrapage sera organisée après la note finale en DFASM3 en cas de non validation des ECOSf.

Un étudiant qui n'aura pas été autorisé à concourir aux ECOS nationaux (car note aux EDN en dessous du seuil) ne pourra pas se présenter aux ECOSf de DFASM3. Son année ne sera donc pas validée.

Des ECOS nationaux seront organisés en mai de l'année de DFASM3 dont la note sera prise en compte dans la procédure nationale d'appariement. Le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (annexe 2 du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).

La participation aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.

Toute absence à un contrôle continu entraînera la note de 0 à ce contrôle continu.

TITRE 4 - Redoublement

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

Les étudiants n'ayant pas validé les EDN à l'issue des deux sessions :

- ne pourront pas se présenter aux ECOS nationaux
- ne pourront pas se présenter aux ECOS facultaires de DFASM3
- ne pourront pas se présenter aux examens de l'UE Sciences Humaines
- effectueront leurs stages et gardes telles que définies dans le tableau ci-dessus

Ils seront donc redoublants DFASM3 pour l'année 2024-2025 et devront à nouveau effectuer 12 mois de stage.

TITRE 5 - Mesures dérogatoires pour les étudiants redoublant leur MM3 en 2023-2024

Contrôle des connaissances

Voir tableau page suivante

DFASM 3ème année - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES - 2023-2024
pour les redoublants 2023-2024

	1 ^{ère} session				2 ^{ème} session			ECTS
	Points	Nature	Durée		Points	Nature	Durée	
Enseignements théoriques								
CCC/ECOS	20	O			20	O		8
Module : Urgence/Réanimation/Thérapeutique	20	E	1 h 30		20	E	1 h 30	6
								14

Enseignements pratiques			
Stages hospitaliers		4 périodes	8
Gardes	25 gardes minimum à effectuer sur l'ensemble du DFASM et avoir réalisé : - Un quota de 4 gardes minimum qui est comptabilisé du 1er octobre au 31 mars de l'année du MM3. - Un quota de 23 gardes en MM3 au 31 mars 2024 pour être inscrit aux ECN. Un étudiant ayant une absence injustifiée en garde devra effectuer 4 gardes supplémentaires entre le 1er juillet et le 15 août.		2
Total ECTS			24

Enseignements libres			
Stage M1 Recherche/ UERSH/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AFGSU/ Engagement citoyen**	Ecrit ou Oral ou Pratique		Ecrit ou Oral ou Pratique
			2 à 12

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

Seuls seront autorisés à s'inscrire à l'examen classant national, les étudiants de DFASM3 ayant validé le CCC/ECOS, l'UE Urgence/Réanimation/Toxicologie, les 12 ECTS des enseignements libres et ayant réalisé au minimum 23 gardes au 31 mars 2024.

Le résultat de l'examen classant national ne pourra être entériné qu'après validation de la totalité des stages afférents au DFASM3.

Validation

Validation des enseignements théoriques, libres et pratiques, pas de compensation possible.